



École d'
Arbitrage



Le rôle du responsable de salle et du terrain

Arbitrhand

Edition
Janvier 2010

Pourquoi ce document

- Le responsable de salle et terrain doit avant tout être une aide à l'arbitre, au Jeune Arbitre, dans l'accomplissement de leurs tâches.
- Au cours des formations et stages de perfectionnement, d'arbitres , de JA, l'encadrement doit insister sur le rôle de ce responsable de salle et de terrain qui est également là pour protéger l'arbitre.
- Cette formation doit **être étendue aux clubs** avec le concours des ligues et des comités afin que ceux-ci maîtrisent ce rôle à la fois majeur et incontournable.

La référence documentaire

Version FFHB – Textes – Dispositions

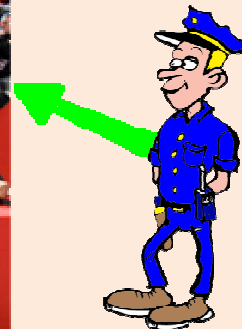
Art 88 - RESPONSABLE DE LA SALLE ET DU TERRAIN

- Tout club affilié à la FFHB, qui **reçoit l'organisation d'un match**, est **responsable** devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs.
- Le club est tenu de **prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels**, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.
- Le club désigne obligatoirement à cet effet un **licencié majeur** qui figure sur la feuille de match au titre de « **responsable de la salle et du terrain** ».
- A défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans la partie Guide Financier de l'annuaire fédéral.

Le statut du responsable

- Personne possédant une licence en cours de validité devant **se situer dans un espace proche de la table de marque.**
- Il doit **être visible**, en relation constante avec les arbitres et le délégué s'il y a lieu. Il anime une équipe de sécurité.

**Il doit être NEUTRE et OBJECTIF
en TOUTES CIRCONSTANCES**

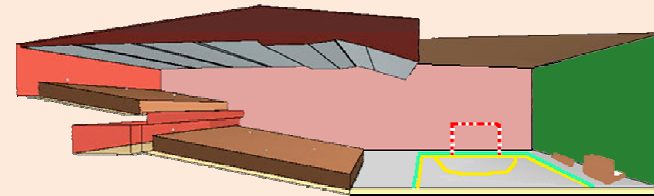


Le responsable de salle et de terrain

Les missions du responsable

- La mission essentielle du responsable de salle et du terrain consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive :



➔ Aires dédiées au jeu et aux divers acteurs



➔ Espaces publics



Le rôle du responsable

- **Assurer** l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs.
- **Garantir** la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes.
- **Veiller** au confort des spectateurs. 
- **Disposer** des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre. 

L'identification du responsable

Cette fonction est assurée sous l'autorité du Président de club, par un licencié du club désigné pour recevoir l'organisation de la rencontre concernée.

- Il est inscrit sur la feuille de match et ne peut remplir strictement que cette fonction,
- Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et officiels), délégué, arbitres et officiels, dès leur arrivée afin d'être reconnu,
- Il accompagne les personnes citées ci-dessus jusqu'à leur départ.



Les tâches du responsable

- **Conduire** en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagement des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service)
- **Organiser** le séjour des équipes au sein de l'enceinte sportive.
- **Accueillir, accompagner** le délégué, les officiels et les arbitres depuis leurs arrivées jusqu'à leurs départs de l'enceinte sportive (à leur demande jusqu'aux véhicules)
- **Garantir** la sécurité de l'aire de jeu par une présence constante à proximité.
- **Favoriser** la réalisation des tâches des arbitres et des officiels

Le rôle de l'accompagnateur de JA

- Le JA et l'accompagnateur, s'il y a lieu, doivent prendre contact avec le responsable de salle et de terrain avant chaque match.
- S'assurer du bon placement dans la salle de ce responsable afin de le solliciter avec rapidité si besoin.
- Ne pas hésiter à intervenir auprès de lui si la pression de l'environnement devient trop lourde; une simple intervention peut apaiser les conflits naissants.



Document de formation

Réalisé par l'équipe **Arbitrhand**

Validé par la CCA

D'après

- les Règlements Généraux FFHB 2009/2010
- Note du 12/02/2008, de la Vice Présidence de la FFHB, Georges FORMAT, en charge des réformes administratives.

